

16 FEV. 2010

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30/01/2010

Le 30/01/2010 à 18 heures,

Les associés de la société ANAMESIS, société à responsabilité limitée, au capital de 1000 €, divisé en 100 parts, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 511623316, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Extraordinaire, au siège social situé Lotissement Le Sophie 166 rue Jean Cocteau 34130 MAUGUIO, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

Madame Amira BRUNGARD propriétaire de 50 parts
Monsieur Alain BRUNGARD propriétaire de 50 parts

Les associés présents ou représentés possédant ainsi la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Amira BRUNGARD, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social,
- Autorisation de cession de parts sociales,
- Augmentation de capital social,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Fixation de la rémunération de gérance,
- Adjonction d'un nom commercial,
- Modification corrélative des articles statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

... / ...

MB BA

« Le capital social est fixé à 17 000 euros.

Il est divisé en 1 700 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1 700 et attribuées en rémunération de leurs apports, savoir :

Madame Amira BRUNGARD,
à concurrence de 1 700 parts, numérotées de 1 à 1 700, ci 1 700 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 700 parts. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de modifier la date de clôture de l'exercice social actuellement fixée au 31 mars pour la fixer au 30 décembre de chaque année. La date de clôture du premier exercice social est donc reportée du 31 mars au 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la décision prise sous la sixième résolution, la collectivité des associés décide de modifier l'article 25 des statuts de la manière suivante :

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le **01/01** et finit le **31/12**.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31/12/2010.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe la rémunération de Madame Amira BRUNGARD en qualité de gérante, à 1 000,00 euros par mois à compter du 01/04/2010.

Il est par ailleurs convenu, à titre de rémunération complémentaire, que les cotisations sociales personnelles tant obligatoires que facultatives éventuellement dues par la gérante seront prises en charges par la société.

Les frais de déplacement et de représentation sont par convention remboursés par la société aux gérants sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La collectivité des associés décide de modifier la date de clôture de l'exercice social actuellement fixée au 31 mars pour la fixer au 30 décembre de chaque année. La date de clôture du premier exercice social est donc reportée du 31 mars au 31 décembre 2010.

M. BA



Société Marseillaise de Crédit

Agence GRAU DU ROI

**CERTIFICAT DE DEPOT DE FONDS
«AUGMENTATION DE CAPITAL»**

Je soussigné(e) **Linda FARES**

agissant en qualité de Directrice

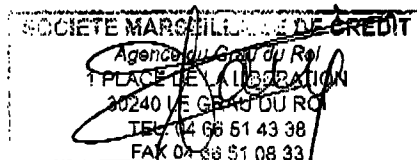
de la SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, Société Anonyme au capital de 16.000.000 d'euros dont le siège social est à Marseille 6^{ème}, 75 rue Paradis, inscrite sur la liste des banques françaises et autorisée en conséquence à être dépositaire des fonds,

certifie par la présente que la somme de 16 000 euros, seize mille euros

représentant l'intégralité de l'augmentation de capital de la société SARL ANAMESIS

a été déposée dans les caisses de la SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT.

A GRAU DU ROI, le 06/02/2010



Société Anonyme au capital de 16 000 000 euros - SIREN 054 806 342 RCS Marseille - Banque et Société de Courtage d'Assurances immatriculée auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances) sous le n° 07019337 (informations consultables sur www.orias.fr).

Siège social : 75, rue Paradis - 13006 Marseille - Tél. 04 91 13 33 33 - Fax 04 91 13 55 15 - www.smc.fr